

Les atteintes de la marée noire : la dégradation de l'environnement détériore des attachements pluriels

L'environnement est au cœur de l'atteinte. C'est lui qui est physiquement touché, c'est à partir de ses ressources que vit une partie de la population littorale, c'est par sa dégradation que l'atteinte est ressentie par les hommes. Mais comment caractériser le dommage à l'environnement ?

Nous avons vu dans la première partie qu'il est couramment défini selon deux modalités opposées. D'un côté, il est défini par les conséquences économiques de la dégradation de l'environnement, telles que des pertes de production (pêche, conchyliculture, etc.), des pertes de chiffres d'affaire (pour les activités liées au tourisme notamment), des coûts de nettoyage, ou encore des coûts historiques de préservation d'un site qui deviennent caduques en un instant. Il est mesuré à partir des comptabilités des organismes concernés, mais aussi par des évaluations plus globales des effets économiques de la marée noire sur une région ou une filière. De l'autre côté, il est défini par l'idée de dommage écologique « pur », concernant l'ensemble des répercussions sur les êtres naturels (faune et flore), les habitats, les écosystèmes, les espèces, etc. : il est alors caractérisé à partir de modèles et mesures scientifiques des impacts sur les non humains (biologie, écotoxicologie, écologie, etc.).

Nous proposons d'explorer une troisième voie, considérant que le dommage écologique est lié à l'atteinte des relations plurielles entre les hommes et l'environnement. Nous analysons pour cela les atteintes de la marée noire à l'aide de la sociologie pragmatique développée par Thévenot dans *L'action au pluriel*, 2006. Il s'agit d'explorer les atteintes à partir des formes d'attachement entre les hommes et leur environnement.

Les éléments qui suivent sont issus des entretiens que nous avons menés sur nos deux terrains, des articles de presse et reportages des médias de l'époque, d'ouvrages et articles qui ont spécifiquement porté sur les marées noires et/ou les collectifs qui s'y sont impliqués. Les deux cas sont traités comme complémentaires, pour recenser un maximum d'éléments sur les atteintes. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, puisque ne sont présentés ci-après que les informations qui semblent liées à l'idée de dommage écologique, c'est-à-dire mettant en jeu des biens ou services environnementaux.

A - Le dommage écologique recouvre une pluralité d'atteintes aux attachements

Lors des entretiens, tous commencent par nous prévenir que les souvenirs seront bien imparfaits, lacunaires, et se prémunissent contre le risque d'oubli, imprécision ou souvenir erroné en s'armant de piles de documents qu'ils ont gardés, qu'ils étalent sur la table. Mais la pile reste souvent intacte : les souvenirs remontent très vite, d'abord constitués de moments de choc, d'indignations (d'autant plus que

certaines sont encore parfois d'actualité), de détails qui serrent le cœur ou d'anecdotes plaisantes ou franchement drôles. Ils font remonter le fil des souvenirs, vers la (re)construction des événements, des mobilisations, des discours, des actions : « *vous faites remonter pas mal de souvenirs, là, c'est un peu psychanalytique, votre truc !* » ; « *oh bah c'est un choc, hein ! c'est dur à expliquer...* » ; « *je m'en souviendrai toute ma vie* » ; ...

L'arrivée de la marée noire est d'abord marquée par son évidence physique, corporelle, palpable, sensible. Une évidence noirâtre, pestilentielle, visqueuse ou insidieusement liquide, silencieuse et métallique. « *C'est infect, ça pue le mazout le matin, le midi, le soir* ».

Le « choc » individuel et collectif déchaîne des émotions fortes : certains évoquent un « traumatisme » et, tous, quelque chose d'intense qu'ils ont essayé d'occulter de leur mémoire. Le choc nous est narré de différentes manières. Certains essayent d'en rapporter la globalité insupportable, parfois en s'appuyant sur des images de l'époque. Les termes d'« apocalypse », « mort », « désastre » viennent alors qualifier l'impact. D'autres racontent des anecdotes poignantes, des moments de prise de conscience ou de partages, qui deviennent des éléments marquants de l'ambiance.

Il est difficile de partager ce qu'ils ont ressenti et qui paraît tout à coup bien dérisoire à froid, confortablement assis dans un séjour chaleureux, devant de petites photographies sur papier journal ternies, jaunies, froissées. « *Les images ou les photos ne peuvent traduire ce que l'on voit et ce que l'on ressent sur le terrain* »¹¹⁶. La force de l'événement, maintenue par la mémoire, rejaillit parfois dans l'entretien via des éclats de colère ou d'indignation ; ou par la gêne et la difficulté d'en parler sans tomber dans le mélodrame (« *je vous ai quand même dit des trucs très personnels, c'est ressenti fortement* »), qui prend parfois la voie du cynisme ou humour noir : « *un cocktail molotov serait bien plus simple et efficace !* ». Si les mots des souvenirs sont puissants, les réactions à la marée noire qu'ils relatent en renforcent encore l'intensité. Les atteintes se disent parfois plus par les gestes de l'époque que par les mots d'aujourd'hui.

Les informations semblent homogènes sur le caractère « traumatique » du choc. En revanche, les entretiens de terrain tout autant que des récits de l'époque, indiquent que les réactions sont diverses tout de suite, quelques mois après et quelques années plus tard. En particulier, les émotions décrites par nos interlocuteurs et la presse pour narrer l'événement de marée noire et la manière dont ils l'ont vécue indiquent différents niveaux d'intensité. Les termes récurrents de : *désespoir, amertume, indignation, colère, rage* dénotent des nuances affectives et une variabilité de la charge émotionnelle. De même, la marée noire est tout de suite qualifiée dans la presse par les termes de *catastrophique, scandaleux, épouvantable*. Ces adjectifs donnent des tonalités différentes de la réalité de l'événement pour les personnes : le qualificatif de scandaleux porte un jugement moral, de justice, qui n'est en revanche pas

116 *Ouest France* du 24 janvier 2000 – Belle-Île.

intrinsèque à la qualification « épouvantable ». Le caractère presque unanime de ces rendus violents et l'effet de vocabulaire dû à l'omniprésence de certains mots courants – dont le principal avantage est la puissance d'évocation – paraissent, d'une part, banaliser et généraliser les atteintes ; d'autre part, corroborer l'hypothèse qu'ils sont issus d'une reconstruction de l'événement. Pour caractériser les atteintes au-delà de ces catégories convenues, nous les explorons grâce à une grille de lecture fondée sur les travaux de L. Thévenot (2006) : les atteintes vécues par les personnes sont analysées au regard des modes d'engagement qui fondent leurs liens à l'environnement. Les atteintes peuvent relever :

- d'un engagement dans le plan vis-à-vis des conséquences de la marée noire : nos interlocuteurs évoquent les effets de l'événement sur la faisabilité de projets, la réalisation d'objectifs, des fonctionnalités, etc. ;
- d'un engagement public : l'expression met en jeu un jugement moral ; la marée noire altère un bien commun, des principes de justice, un ordre des choses conventionnellement admis, des valeurs morales, ...
- ou d'un engagement familial de la personne à la marée noire, à travers des dimensions très intimes : il est marqué par des descriptions sensorielles et par certains types d'émotions.

Or, on sait avec Thévenot qu'une atteinte à l'environnement proche d'une personne est aussi forte qu'une atteinte à cette personne. Nous considérons que si les atteintes semblent si intenses, c'est qu'elles impliquent des relations profondes et intimes entre des hommes et les éléments naturels touchés.

Aussi, de manière complémentaire à l'étude de l'atteinte elle-même, nous questionnons également les attachements détériorés par la marée noire. Le terme « attachement » est utilisé ici au sens général : il recouvre l'ensemble des relations engagées entre les hommes et les êtres naturels, selon les différents régimes d'engagement¹¹⁷. Lorsque nous souhaiterons identifier le type d'attachement en jeu, nous préciserons alors « attachement de proximité », par exemple.

Pour cela, lors d'entretiens qualitatifs semi-directifs, nous interrogeons nos interlocuteurs à la fois sur leurs souvenirs de la marée noire, mais aussi sur leur « mode de vivre » sur le littoral : depuis quand ils y résident, pour quelles raisons ils y étaient venus, ce que cela changeait pour eux d'habiter sur la côte, ce qui distingue « ceux du coin » et ceux arrivés « seulement » depuis quarante ans, ce qu'ils pratiquent ou non sur la côte ou la mer, ce qu'ils ont coutume de faire, etc. Nous sommes également attentifs aux formes d'expression et aux mots qu'ils utilisent pour évoquer ces attachements, celles-ci nous renseignant également sur les modes d'engagement privilégiés. Ce travail sur les atteintes et les attachements

117 L'utilisation du terme « attachement » en généralité diffère de la manière dont il est défini chez Thévenot 2006, qui le réserve à l'engagement de proximité. En matière d'attachements, la psychologie de l'environnement parle quant à elle de « sense of place » pour évoquer la manière dont les acteurs « vivent le lieu ». Williams & Stewart (1998) montrent qu'un modèle scientifique de gestion ne correspondant qu'à un *sense of place* parmi d'autres, qui n'est pas nécessairement le plus légitime.

s'effectue sur l'analyse de poèmes, chansons, et autres expressions écrites qui ont fleuri sur la marée noire ou le fait d'être breton. Nous montrons que la pluralité des atteintes fait écho à la diversité des attachements engagés dans la manière de vivre le littoral, à la fois divers et simultanés.

1 - Des atteintes aux intérêts d'individus dans le plan.

Dans le plan, l'individu met en œuvre des actions « normales » (Thévenot, 2006) vers un objectif qu'il se fixe, l'intérêt, non réductible à l'aspect matériel ou économique. L'environnement est saisi à travers des caractéristiques fonctionnelles telles que des taux de reproduction, des durées de cycles, des intensités de variation, des saisonnalités, des granulométries, des forces de courant, des nombres d'individus, etc. Il est stock de poissons, espèces repères, capacité d'auto régénération, etc.

Parmi les divers rapports qui lient les hommes à leur environnement, ceux qui sont mus par un intérêt apparaissent le plus facilement. Ils sont largement exprimés sur la scène publique lors de la marée noire, ils sont évidents pour tout un chacun et bien présents dans la gestion des marées noires¹¹⁸. Ce sont les atteintes aux intérêts économiques que les médias font valoir le plus rapidement, et celles aussi que visent à prendre en charge les dispositifs de gestion de crise (avances et aides financières). Il s'agit notamment :

- des pertes de revenus ou de potentiel d'activité estivale et des situations de précarité des producteurs, commerçants et professionnels du tourisme : il s'agit d'une atteinte à l'avoir, à la propriété et à l'enrichissement des acteurs poursuivant ces objectifs dans le cadre de leurs activités professionnelles par exemple ;
- du sacrifice consenti pour contribuer au nettoyage, afin justement de limiter l'atteinte économique.

Les intérêts économiques des professionnels de la mer et du littoral (pêcheurs, ostréiculteurs, etc.) sont en première ligne, car l'impact direct de la pollution (mortalité des élevages) allié aux interdictions de produire, récolter, vendre qui s'ensuivent fragilisent certaines activités économiques, au point d'engendrer faillites, dépressions, tentatives de suicide, etc. Les atteintes aux intérêts ne sont pas nécessairement économiques. La dégradation du paysage et des aménités fournies par le milieu contraint également, par exemple, les pratiques : ramassage de goémon, loisirs, etc. Par ailleurs, la marée noire atteint également la projection de l'individu dans l'avenir. Ces impacts sont vécus par chaque individu : « *ce n'est pas possible !* », « *C'est le 24 décembre que tout a basculé dans nos têtes et dans nos vies* » ; « *quelques-uns ont laissé beaucoup plus que des plumes dans cette histoire* » ; « *une catastrophe. Je perds neuf ans de ma vie, neuf ans d'investissements et de sacrifices. Tout cela pour repartir à zéro !* ». La perte

118 Sur le littoral, une grande partie de la population vit du secteur primaire (pêche, aquaculture) et du tourisme (tertiaire). Une altération des conditions favorables au tourisme peut pénaliser fortement l'économie locale, ainsi que le niveau de vie d'une partie de la population. Les différents engagements des personnes vis-à-vis de leur environnement se conjuguent alors pour façonner, au final, un objet littoral cohérent, solide, important, sur la place publique. Nous prendrons à cet effet l'exemple de Belle-île, pour lequel nous avons recueilli des éléments de discours nous permettant d'alimenter ces réflexions.

d'investissements, un projet de vie ou d'activité qui s'écroule, une planification qui s'évanouit, engendrent « désespoir », « angoisse », des situations parfois dramatiques pour les personnes et le sentiment que « *tout est fini* ». L'intensité de l'impact apparaît aussi dans les descriptions et images ou vidéos de l'événement avec les larmes et les déclarations découragées : « *il n'y a plus rien à faire* » ici, « *c'est foutu* », « *il y a des jeunes qui ont investi* ».

Ils le sont également à une échelle collective : dans quel monde vont vivre nos enfants, quel est l'avenir de l'humanité ? L'inquiétude face au futur marqué par les atteintes à l'environnement semble présente en chaque personne, à propos de sa vie future et de celle de ses enfants. C'est ce « noir », au sens propre comme au sens figuré, que soulignent les chansons et poésies écrites sur les marées noires, telles que la ce texte chanté par Alain Barrière en 1978, *Amoco* :

« Où va la vie, où va le monde / Et vers où court l'humanité ? Elle creuse avidement sa tombe / Mais quel monde allons-nous laisser ? (...) Où va la terre, où vont les hommes / Mais vers où court l'humanité ?/ Elle s'assassine, mais faut voir comme / Quel monde faudra-t-il chanter ? (...) Tous ces crimes contre Nature (...) À ces enfants qu'on a fait naître / Mais quel monde allons-nous laisser ? (...) Il ne faut pas se résigner / c'est tellement con que j'enrage / pas question de la fermer ».

La marée noire amène avec elle la mort d'un territoire, sur lequel il devient donc impossible de vivre, où tout projet est irréalisable : le désastre engendre la nécessité de l'exode. « *De nouveau la bave noire aux lèvres de la mer... Le signe obscur de notre mort ?* »¹¹⁹. Le scientifiquement réversible paraît irréversible à la population. Un habitant raconte :

« Je suis allé illico presto à Portsall. On était en fac, on a tous séché et on est parti avec les bagnoles qu'on avait. J'étais mort, quand j'ai vu ça ! C'était tellement ahurissant... 220 000 tonnes ! La mer était noire à l'infini. Les plages étaient noires de haut en bas, tartinées de mazout. Nous on croyait que c'était fini ! Tout le monde croyait que c'était fini, à ce moment-là. Mais c'est vieux, il y en a eu d'autres, mais là il y avait des milliers de brestoïses ! Les gens pleuraient, ce n'était pas du chiqué ! On était sûrs que c'était fini ! C'était sûr que c'était impossible à enlever, tout ça ! Tout est noir. Ça fout un choc monumental, quoi ! »

L'atteinte aux intérêts, individuels ou collectifs, économiques ou non, engage également, en même temps, d'autres types d'atteintes. En effet, d'autres engagements fondent les attachements à l'environnement. Ils sont d'autant plus importants à saisir que pour certaines personnes, ce sont ces autres attachements liés au littoral qui les ont décidés à y venir (ou y rester) : « *Pourquoi je suis paludier... diverses choses. Il n'y a pas une raison en particulier, c'est un global. C'est la mer. Ça permet de rester au contact de la mer – tout en restant à terre, en sécurité, bien au chaud. Et puis ne pas vieillir trop vite, aussi. C'est un métier d'enfant.* »

119 Extrait du poème de J.-B. Henry, « Oser crier », publié dans le journal *Le Trégor*.

2 - Atteintes au public : injustices, principes et esthétique

Certains maux associés à la marée noire relèvent d'un engagement dans le public, faisant référence à un cadre politique et moral.

L'environnement est bien commun, objet de préoccupations de préservation au nom d'une responsabilité morale, au nom de sa beauté, ou de sa dimension collective pour l'Humanité, etc. Il est qualifié en des termes conventionnels, ancrés dans des textes officiels ou à valeur instituée : il est « patrimoine », « biodiversité », « paysage », « capital naturel », « ressources », « écosystèmes », la mer, la côte, etc. Les repères de jugement de la qualité de l'environnement sont par exemple le caractère remarquable du paysage ou de la biodiversité du site, la qualité sanitaire des plages, etc. Les individus le saisissent et l'évoquent – le défendent ou le critiquent – sur la base de notions morales liées à un bien commun, à une justice : responsabilité, préservation, éthique, ...

L'atteinte relève d'une question de valeurs et de justice, comme l'illustre par exemple l'expression récurrente de « *colère légitime* ». Par exemple, suite à l'Erika, l'association pour la protection et l'embellissement du site de Penchateau et de la côte sauvage au Pouliguen (ASPEN) se déclare « *consternée et indignée par la marée noire (...) qui réduit à néant les efforts de tous ceux qui voulaient protéger et mettre en valeur ce patrimoine inestimable* » (Ouest France, 3/01/2000).

Les victimes de ces atteintes ne se cantonnent donc pas à la population riveraine du littoral : « *je suis étudiant en éco-environnement, alors la marée noire, ça me concerne d'autant plus* », explique un bénévole au nettoyage¹²⁰.

Le sentiment d'atteinte lié à l'impact environnemental est multiforme dans sa vision de la justice : il concerne parfois un territoire géographique ou culturel, parfois des éléments naturels à préserver (éthique) :

« ça partait du sentiment de dégoût, d'injustice, de viol du territoire et du littoral » ;

« Quand on défend des dommages faits sur l'environnement, on se défend ; parce qu'on fait partie de la Nature. »

« Polluer le milieu, c'est un non-sens dans la vie. Polluer un milieu, cela ne se fait pas. C'est un tabou. C'est... c'est un crime, c'est... une violence, quoi, donc ça ne se fait pas ! c'est moche, c'est pas beau, ça ne se fait pas, quoi... surtout la mer. »

« À force d'avoir des marées noires ... jamais il n'y a des procès, on ne punit jamais les pollueurs, ce n'est pas du jeu ».

Les bénévoles et responsables de la LPO¹²¹ tiennent un discours faisant référence à une morale de

120 Bertrand, interviewé dans L'écho de la presqu'île guérandaise et de St Nazaire, 31/12/99.

121 Dans le documentaire « Les oiseaux à marée... noire », réalisé par la LPO et diffusé après l'Erika. Les interviews et les images ont été réalisées pendant la marée noire.

l'homme et de la Nature :

« Beaucoup de gens se demandent pourquoi tant d'énergie pour sauver des oiseaux alors qu'il y a d'autres misères dans le monde. Alors il faut savoir que si nous, membres de la LPO, nous sommes sensibles à la souffrance d'un animal, aussi bien que nous sommes sensibles à sa beauté quand il est libre dans la Nature, nous travaillons surtout pour sauver un patrimoine. Un patrimoine naturel. Nous travaillons sur des espèces. » ;

« Nous, nous disons partout, à chaque fois qu'un oiseau laisse sa vie, l'homme y laisse des vies. Qu'à chaque fois que les écosystèmes sont touchés, que des oiseaux sont touchés, derrière, les hommes dans leurs activités, dans leur vie sont touchés aussi. C'est cela le sens de notre combat, c'est cela qu'il faut à tout prix faire passer dans la tête des gens, dans leurs pensées, aussi bien des aménageurs que des citoyens. »

En particulier, la référence esthétique semble favoriser l'engagement dans le public et, dès lors, l'appréciation de la situation à partir de principes moraux : l'esthétique d'un vol d'oiseau en liberté et la symbolique qu'on lui attribue a été un ressort important de la mobilisation pour les soigner. Une bénévoles auprès de la LPO, qui y est restée depuis en tant que salariée, explique :

« les oiseaux, parce que c'est la liberté, le symbole de la pureté. L'attaque sur les milieux marins : je me suis sentie agressée dans ma liberté ! Alors l'Erika, cela a été : il FAUT que j'y aille ! ».

Par ailleurs, ces atteintes d'un ordre politique et moral touchent également la dignité des individus. Ils se sentent bafoués par l'action publique de régulation des marées noires, qui ne tient pas compte de leurs principes de justice. La marée noire semble incarner une forme de mépris (Ricoeur, 2005 et Thévenot, 2007)¹²² des populations par les acteurs et régulateurs du transport maritime pétrolier. Elle questionne alors leur dignité : la marée noire et le manque de protection dont les habitants s'estiment victimes constituent pour eux un déni de leur valeur.

« On est vraiment des moins que rien dans ce pays, tout le monde peut nous cracher à la figure, nous vomir dessus, en toute impunité. (...) On est vraiment des moins que rien pour les laisser anesthésier notre pays. »¹²³ ; « une attaque plus qu'une douleur, c'est incommensurable. (...) Comme si on m'avait balancé une bouse de vache à la gueule (...) un affront, plus qu'une blessure. C'est comme quand quelqu'un vous frappe : ce qui fait mal, ce n'est pas le coup, c'est d'être attaqué ».

« En définitive, quel problème fondamental posent ces marées noires ? / Le phénomène des marées noires se révèle être en définitive une forme d'annexion de notre territoire, par un usage jusqu'alors invisible, l'industrie pétrolière qui, par les pollutions qu'elle induit, exclut peu à peu

122 En outre, devoir démontrer l'atteinte subie pour obtenir une quelconque réparation renforce ce sentiment de mépris, d'autant plus que la démonstration de l'atteinte doit prendre la forme d'un dossier de demande d'indemnisation présentant uniquement des préjudices aux intérêts économiques : *« c'est le fait d'être victime, et de devoir en plus se justifier ! Et ça, ça ne passait pas. Ils comprenaient parfaitement pourquoi ils devaient le faire, mais c'était pour eux désagréable ».*

123 Extrait du poème de J.-B. Henry, « Oser crier », publié dans le journal *Le Trégor*, mars 1978.

la pêche et le tourisme, détruisant les ressources de la population et saccageant le cadre de vie de milliers de personnes. Cas typique de domination puisque l'inverse n'est pas vrai (...) Ici, c'est une portion limitée du territoire et sa population qui sont sacrifiées au nom de l'intérêt « collectif » (...) c'est-à-dire que les effets négatifs d'une activité jugée positive pour la collectivité sont concentrés sur une minorité localisée (...) Mais les Trégorrois, eux, n'ont pas de territoire de rechange. C'est ce qui explique que la lutte contre les marées noires soit surtout prise en charge par eux et par leurs élus. (...) Garder le Trégor propre, oui. Conserver sa beauté, oui, mais pour ses habitants d'abord. »

Quand, de plus, ces hommes et femmes se voient refuser le « droit » de participer au nettoyage ou d'émettre des propositions pour la gestion – comme, en particulier, ce qui est arrivé aux maires ou aux associations en 1978 – le déni de leurs capacités d'individu autonome et rationnel, capable de se prononcer sur des questions politiques et morales, semble à son comble. Il s'agit alors d'une atteinte aux possibilités d'accéder à un état de grand (Boltanski et Thévenot, 1991). L'égalité d'accès à l'état de grand selon une formule d'investissement convenue et normée - dès lors que l'on consent à faire les sacrifices nécessaires - est une condition de la justice garantie dans chaque cité. Or, la marée noire vient justement détruire certains de ces sacrifices : vingt ans d'efforts de préservation sur des espaces naturels, quinze ans d'engagement associatif au nom d'un collectif et d'une cause, etc. En outre, elle compromet la possibilité de chacun ou des communautés de prouver leur grandeur. Elle remet donc en question leur légitimité à participer à la vie de la cité, en particulier ici à la gestion de la marée noire et du littoral. C'est ce qu'expriment les devises et mots d'ordre qui ont soutenu les revendications : « *plutôt mourir debout que travailler à genoux* », serine Alphonse Arzel dans l'affaire Amoco Cadiz ; « *plutôt la mort que la souillure* », affirme la devise de la Bretagne que rappellent les Présidents des Régions au procès de l'Erika. Il faut retrouver la dignité, serinent les écrits et discours, il faut « *relever la tête* » et laver l'« *affront* » fait aux Bretons et à la Bretagne, effacer la « *tache indélébile* », s'affirmer autrement que comme victimes et échapper à la pitié sous-jacente à l'élan de solidarité : « *on reçoit une baffe, on se rebiffe, c'est aussi simple que ça ; ce côté révolte, c'est ça aussi* ».

3 - Atteintes au proche : l'agression

Les atteintes au proche ne sont pas forcément mises en valeur dans les reportages médiatiques ; quand elles apparaissent, elles sont accusées de fausseté sur la place publique. Pourtant, elles sont bel et bien présentes. Elles sont néanmoins, par définition (Thévenot, 2006), difficiles à exprimer et partager en dehors d'un cercle familial très restreint ; en outre, la caractère « traumatique » de la marée noire est a priori encore moins propice à leur expression.

Dans le cas de l'Erika, certains ne veulent plus en parler, pour ne plus le revivre même en souvenirs¹²⁴.

124 Ce refus est lié, d'une part, aux mauvais souvenirs de l'événement lui-même ; d'autre part, à la réticence à l'idée de rendre des comptes: huit ans après, les conflits qui avaient eu lieu ou les propos dénigrant les attitudes des uns et des autres sont encore vivaces. Le climat est encore (plus que jamais, au moment du procès ?) aux remises en cause

Comme le viol, la souillure de la marée noire amène avec elle la honte et le secret qui l'enferme :

« il y a eu une manifestation, ici à Portsall. Mais il y avait personne du bled ! (...) on se serait sentis gênés ».

Le journal *Le Monde* rapporte le 11 juillet 1978 la leçon du Ministre de l'Intérieur lors d'une conférence de presse à Brest : *« Dans une famille, quand un enfant est malade, on le garde pour soi : on ne va pas le crier sur les toits ».*

Les atteintes à un engagement familial des personnes à l'environnement littoral paraissent constituer un socle commun du vécu de la marée noire par la population. Certaines d'entre elles sont visibles à travers leur mise en forme pour le public : une partie des expressions publiques, faisant référence à des principes politiques et moraux, sont une montée en généralité d'atteintes autres, de nature plus intime. La qualification de la marée noire en tant que « viol » et atteinte à la dignité repose directement sur l'atteinte à l'intime. Ils nous sont largement relatés et sont très présents dans la presse, qui retransmet les atteintes par la description des réactions de la population sur le moment, la publication de poèmes et chansons écrits à cette occasion par des lecteurs, ou encore par la retransmission de témoignages des victimes.

Ce sont toujours les mêmes mots qui apparaissent : sans doute en partie du fait des modalités du recueil de matériau et du traitement médiatique, d'une part, des difficultés à préciser l'atteinte, d'autre part. Ces mots acquièrent alors au fur et à mesure une valeur générale et deviennent de ce fait une vérité : chacun les reprend en public car il s'y reconnaît (le terme est suffisamment large), car ils sont suffisamment évocateurs de l'intensité de l'impact, car ils sont disponibles pour décrire des choses difficilement descriptibles et partageables. La métaphore du viol soutient la montée en généralité des atteintes du fait de ses avantages pour la publicisation. La catégorie « viol » permet de ne pas préciser davantage les atteintes, alors qu'il est extrêmement difficile de trouver les mots justes et de les exprimer sans tomber dans l'impudeur. Elle se suffit à elle seule pour transmettre la gravité de la chose en signalant l'intensité de l'atteinte par comparaison à des faits reconnus par la société en général et, de surcroît, par le Droit.

Au-delà de cette vertu de généralisation, les termes employés pour décrire la marée noire sont susceptibles de porter un sens en eux-mêmes, qui nécessite dès lors d'être pris au sérieux. Il convient de comprendre à quelle réalité ces mots de « viol » et de « dignité » font référence, et comment ils se justifient, aussi, puisqu'ils sont porteurs de ce passage vers le public et, à ce titre, doivent se soumettre à l'épreuve de leur légitimité. En particulier, la qualification de « viol » est particulièrement pesante, choquante, étonnante, déroutante, pour le chercheur qui découvre une marée noire.

Les atteintes de nature intime sont tout d'abord visibles par les sensations éprouvées devant l'état du littoral, par le dégoût relaté et par le sentiment d'« agression » :

et justifications croisées, aux conflits de personnes et d'intérêts. Deux personnes clés de la gestion de la marée noire de l'Erika à un niveau local (communauté de communes) ont refusé de nous rencontrer. Les tensions encore palpables se sont retrouvées dans le ton adopté pour nous le signifier.

« Pour beaucoup, c'était un déclic. Pour moi, j'ai ressenti comme une agression et les gens, c'était pareil : c'était sur leur terrain, sur ce qu'ils ont de plus cher ... et de plus gratuit en même temps ».

La « mort » de la mer revient souvent, comme élément suprême du choc, comme indicateur final du point de non retour. Le dégoût physique, corporel, finit par devenir « *un sentiment d'écœurement* »¹²⁵ et devient insupportable (Breviglieri, 2008), suscitant une rupture des liens entre les habitants et l'environnement qui les entoure. Au « dégoût », à « l'écœurement » qui a pu être ressenti face au pétrole gluant s'étalant sur les vagues et s'abattant sur les rochers, s'ajoute l'ampleur du « désastre », qui donne aux personnes un sentiment d'impuissance et de petitesse. 400 km de côtes souillées, 74 000 oiseaux ramassés : « *une ampleur ahurissante* », « *on nettoyait un jour, il y en avait autant le lendemain* », « *c'est comme si on ramassait ça à la petite cuillère* ». Certains préfèrent encore ne pas voir l'impact si redouté, ne pas le sentir, ne pas aller s'y confronter.

« Le vendredi matin, je suis allé sur place avec un collègue de la fac qui avait pris avec lui son petit gamin. Le gamin avait l'habitude d'aller sur cette plage avec son père pour se baigner. On était derrière les dunes et le gamin a dit : « Papa, on n'entend pas la mer ! ». Et c'était vrai, on n'entendait rien ! C'est une réaction de gamin, ça, nous, ça ne nous était absolument pas venu à l'esprit : l'olfactif était tellement prégnant, et l'idée de ce qu'on allait voir, qu'on a complètement squizzé cet aspect-là. Dans notre perception ordinaire du lieu, il n'y a pas cet aspect-là du bruit. Mais c'était vrai, c'était frappant, le silence ! » ; « [Amoco] J'avais trente ans. J'ai fait partie de ces gens qui ont essayé de poser des barrages. (...) il a tenu jusqu'à ce que la marée montante arrive. Et j'ai eu encore pendant quinze ans après l'Amoco, dans mon grenier, les cuissardes couvertes de pétrole. Maculées. Et la dure impression que c'était foutu »

Des formes de mal-être s'installent : le texte ci-dessous, publié au moment de la marée noire du Prestige en Galice, en est une illustration¹²⁶ :

« Les gens d'ici sont aussi des êtres humains et, si on les pique, ils saignent. Et ils pleurent, même. (...) Aujourd'hui, l'odeur du pétrole donne la nausée. Le sang noir du monstre vient baver sur les rochers. On éprouve de la honte ou de la colère, et on aimerait noircir de goudron son bloc-notes pour qu'il s'en imprègne et relate au mieux les faits. (...) La Galice, contrairement à ce qu'on croit, n'est pas un pays sensé et serein mais émotif et dépressif. Nous sommes déprimés : le vent et les courants continuent d'apporter de longues traînées de fuel. Après nous avoir assuré ces jours derniers que ce n'était qu'une fissure dans la coque, les autorités se veulent de nouveau rassurantes et se réjouissent que le bateau ait enfin coulé. Et voudraient que nous nous réjouissions nous aussi. Hier, il a fait particulièrement sombre. Au matin, il pleuvait déjà dru, et le temps est resté couvert toute la journée. Le monstre a sombré, mais nous craignons qu'il ne soit pas mort et qu'il continue à saigner et à saigner encore, ses cuves crevant sous l'énorme pression des profondeurs. Je ne sais pas si nous sommes craintifs, mais au point où nous en sommes, nous

125 Témoignage retransmis par Ouest France du 27 décembre 1999, sur Belle-île, dans un article intitulé « Pros et bénévoles se serrent les coudes ».

126 « Le jour où la "grande baleine noire" a sombré » : *Courrier international*, 28 nov 2002 ; par Suso de Toro.

avons peur de tout. »

Des rapports familiers à l'environnement, ou « attaches de proximité », structurent les relations entre hommes et environnement : corps à corps avec les éléments, ajustements *ad hoc* à un changement imprévu et imprévisible de l'environnement, attention à des choses qui ne sont pourtant pas indispensables à l'action en plan, etc. Dans un engagement familial, en effet, l'individu dispose de marques de repère très personnelles, qui lui sont difficiles à expliquer et faire partager par la discussion. Il en parle donc par des anecdotes, la description d'un petit site ou d'un événement particulier, en vous emmenant sur le site humer l'iode et toucher la roche, par des photographies aussi. Ces dernières s'avèrent au final peu « efficaces » pour celui qui est sensé comprendre et ressentir car il ne sait justement pas où regarder, ni même comment interpréter les couleurs qu'il y voit (de la mer, du ciel) et en outre il manque toute une ambiance sonore, olfactive et tactile que se rappelle le locuteur. La Nature y est un milieu environnant plein d'aspérités et de spécificités, dont l'interprétation demande un apprentissage « sur le tas ».

Le savoir qu'ont les riverains du littoral est physique, corporel, sensitif : ils connaissent les recoins, ils savent où pénètre ou frappe la mer, ils savent la force des vagues, etc.... ils le connaissent comme leur poche, dit-on. Cette connaissance est issue à la fois d'une pratique et d'observations quasi quotidiennes et d'une transmission de ce savoir. Elle est bien différente de celle des experts, qui normalisent leur observation, prennent des marques destinées à une mesure homogène, d'une part, et comparable avec d'autres sites, d'autre part. Ce sont des rapports intimes au littoral qu'évoque ci-dessous ce pêcheur à pieds, comme un constituant important de l'Être sur la côte : plus largement que sur le seul sujet de la pêche à pieds de loisirs, cette citation décrit des manières de saisir le monde environnant qui sont cruciales dans le bien-être lié à l'habiter littoral. Elle nous délivre l'essence d'un rapport intime aux choses du littoral, qui s'éprouve dans des rapports physiques, sensoriels, quotidiens à l'environnement. Elle nous parle des rapports d'un « homme de la terre » vis-à-vis de la mer et du littoral, qui sont similaires pour beaucoup de riverains. Rien qu'avec les marées et le rythme qu'elles imposent à une partie du quotidien, à la météo, etc. Rien qu'avec cette odeur d'iode et cette humidité. Un habitant explique:

« Comme tous les gens du coin, il y a une tradition d'aller aux grandes marées pêcher l'ormeau. (...) beaucoup de paysans vont aux ormeaux, c'est la culture du pays (...) Ça commence jeune, vers 6-7 ans. Ça laisse des souvenirs, des impressions. Pour ce qui est de mes sentiments, je ne suis pas un baigneur, ni un vogueur, je suis un pêcheur à pied, un promeneur du littoral, un ramasseur d'objets, un cueilleur. Le littoral, c'est une frontière, un lieu libre, un lieu de liberté, un des rares encore libre. Un lieu où l'on peut se mesurer directement aux éléments, sans avoir à passer par autre chose. C'est vraiment quelque chose de très sensuel. Tout ça crée un rapport à la mer et au littoral très fort. Pas un rapport de travail, pas un rapport professionnel ; je ne sais pas non plus si c'est un loisir, d'ailleurs. On en sort courbaturé, les doigts usés, beaucoup d'écorchures. (...) la marée, c'est un plaisir inconnu des citadins, un plaisir incommensurable, une exaltation ; ça a du sens, de l'amour. C'est bien pour ça que l'atteinte à ce milieu constitue

une attaque. »

La marée noire constitue une intrusion. C'est une prise de propriété sur un milieu auquel on a le sentiment d'appartenir : la marée noire touche « *intimement chacun à travers son sentiment d'appartenance à ce littoral (...) quoique chacun l'exprime à sa manière, il est indéniable* ». La pollution représente une sorte d'appropriation¹²⁷ de l'espace et de l'objet environnemental par le pollueur. Cette agression ressemble à un vol, un vol d'espaces, un vol d'objets, un vol d'ambiance, de paysage, ... un vol qui devient « viol » pour les individus engagés dans des relations de proximité avec les objets touchés.

Cette idée d'appartenance, explicitement démarquée de l'appropriation, indique une conception des relations entre homme et environnement de l'ordre de l'écosystème, au sens où le premier fait partie du second, en dépend, ne peut pas entièrement le maîtriser. Une sorte de relation écologique au littoral. Elle est faite de relations d'ajustement mutuel, qui se font physiquement et qui impliquent des émotions et sensations de bien-être.

« Appartenance au littoral, à la Bretagne, à ce « pays », à ces côtes. D'appartenance plus que de propriété, et plus qu'appropriation, je crois (...) L'appartenance, pour moi, c'est vraiment la confusion des sentiments entre le fait d'être humain et le fait d'être de ce lieu, de cette terre, de ces arbres, de ces oiseaux, de cette mer, de ces ormeaux. C'est un sentiment très fort pour moi (...); c'est mon rapport à ce lieu qui était en cause, rapport qui n'est pas seulement rationnel, mais aussi rapport sensuel (...). C'est dans ma sensualité avec le lieu, avec la nature, dans le discours que j'ai avec les animaux, avec les oiseaux, c'est mon rapport au monde (...) C'est le sentiment d'appartenance à ce milieu. »

L'appartenance fonde une manière d'être avec : c'est par rapport à une appartenance au milieu littoral que les individus s'appréhendent les uns les autres et se perçoivent eux-mêmes. De la même manière qu'au bord d'une rivière sujette à des crues, ce sont les rapports à la rivière qui distinguent les nouveaux arrivés des anciens « qui connaissent et ont l'habitude », les rapports des personnes au littoral sont essentiels dans la manière dont ils sont intégrés à la communauté littorale : dans la manière dont ils sont jugés et gardés à distance, dont ils participent à la vie locale, dont ils se sentent « solidaires », également dont ils se perçoivent eux-mêmes par rapport au territoire littoral.

Ce sentiment d'appartenance et le critère d'aise fondant la relation des habitants à l'environnement littoral relèvent d'un engagement du proche. Les rapports de l'ordre du familier semblent fondamentaux dans les attachements de l'habitant au littoral, également aussi dans la manière dont la personne construit ses relations avec les autres habitants. L'ancrage des populations au littoral n'est pas seulement géographique, mais pratiqué aussi dans la proximité. Dans son travail sur le « paysage ordinaire », Bigando (2006) montre que l'importance accordée par ses habitants à l'environnement ordinaire et les attachements qu'il suscite vient avant tout non pas de sa dimension esthétique mais du fait qu'il est, premièrement, un

127 cf. notamment S, Michel, *Le Mal propre. Polluer pour s'approprier ?* Editions le Pommier, Manifestes, Broché, 2008, 91 pages.

paysage vécu et cadre de vie quotidien, pratiqué de manière multisensorielle : « *on est dedans* » ; « *ce paysage me ressemble* », « *je m’y reconnais* », etc. Deuxièmement, ce paysage quotidien génère une sensation de bien-être, d’aise de la personne dans son milieu de vie et constitue, d’une certaine manière, ce qu’elle propose de nommer un « paysage intime ».

La marée noire serait atteinte « existentielle » car atteinte aux entours des individus engagés dans un régime familier : quand notre interlocuteur nous dit que la marée noire représente une atteinte à un vivre, il nous dit aussi que les objets envahis, salis, détruits sont saisis comme une partie de lui-même. Nos interlocuteurs soulignent en particulier la « dimension existentielle » de leurs rapports à la mer, au littoral, au « pays », l’idée que l’environnement littoral est essentiel, strictement nécessaire, à la vie des personnes, pour leur être et leur bien-être. Cet essentiel repose sur un ensemble de liens au littoral et à la mer, selon des vécus personnels très concrets.

« La mer, c’est sûr c’est important pour eux [les maires]. Quand on leur demande pourquoi, ils disent l’économie, le tourisme : Perros-Guirrec, par exemple. Mais le maire de Perros-Guirrec, lui il va la voir régulièrement, va toujours au même endroit et la regarde. Il y a tous les rapports : il y a ceux qui pêchent à marée basse, il y a les agriculteurs pour qui c’est un lieu où l’on récupère les algues pour amender les terres, etc. Ce qui est sûr, c’est qu’ils sont tous attachés à la mer, même quand ils la connaissent peu. (...) pas le même regard sur la mer. Mais c’est important. »

D’après Thévenot (2006), l’atteinte à des choses appropriées dans le proche constitue en même temps une atteinte aux prolongements de la personne et finalement à la personne elle-même dans ce qu’elle a de plus proche : l’atteinte aux choses familièrement engagées est du même ordre qu’une atteinte à l’intégrité physique de la personne. C’est une atteinte, donc, à des droits essentiels de la personne. C’est à ce titre que la métaphore du viol peut être prise au sens premier. L’un de nos interlocuteurs parle d’atteinte à l’Être – par distinction de l’atteinte à l’Avoir : si cette dernière est *a priori* prise en charge par le Fipol, reste pour les victimes une atteinte essentielle, irréparable, qui justifierait à elle seule une sanction forte du coupable.

« une atteinte à l’existence humaine, bien plus forte qu’une atteinte à un bien. Il faut différencier les moyens de vivre et les raisons de vivre. (...) c’est ça qui est derrière : c’est VIVRE. Vivre avec ses sentiments, ses envies, ses joies, ses plaisirs. »

« au-delà d’une catastrophe écologique, c’était quelque chose de beaucoup plus profond, qui atteignait chaque personne en elle-même, justement dans son rapport au monde. (...) Il y a un ressort économique ; un ressort écologique ; et un ressort existentiel qui fait ressentir une marée noire comme une atteinte à la dignité et comme une sorte de viol »

C’est sans doute pourquoi notre interlocuteur explique : « *Il fallait d’abord se relever, se reprendre, réagir pour éviter l’aliénation.* ». Le terme d’« aliénation » recouvre à la fois :

- l’état d’une personne, soumise à des troubles psychiques qui la privent de ses facultés mentales ; les rapports de la personne avec elle-même sont altérés. C’est l’une des manières qu’ont eu nos

interlocuteurs de nous évoquer la violence du choc et la profondeur de l'atteinte, qui souligne bien le caractère intime de celle-ci.

- mais aussi une autre signification qui fait sens en Droit civil et qui a rapport à la propriété : c'est l'action de transmettre la propriété d'un bien, d'un droit, etc. à autrui. Elle rencontre donc les propos de notre interlocuteur sur l'appartenance.

Des traces de la marée noire restent aujourd'hui ancrées dans la vie quotidienne de la population, qui s'est approprié l'événement à sa manière et en maintient une mémoire vécue et familière, bien qu'il constitue aujourd'hui une affaire terminée pour la plupart. Terminée parce qu'ils ne veulent plus parler de cette « période noire », parce qu'ils ne veulent plus apparaître comme victimes, et enfin parce que le traitement juridique de l'affaire a permis de dénouer un peu les tensions. Comme d'autres événements « catastrophiques », une mémoire se crée donc, avec sa légende – son épopée et ses héros – et ses traces quotidiennes... parfois intimes, c'est-à-dire qu'un mouvement inverse à celui de la montée en généralité a également lieu. Si la marée noire force d'une certaine manière l'extériorisation des attachements ou émotions et l'expression des blessures, elle semble également modifier la vision des habitants sur l'environnement.

«De l'Amoco, il reste beaucoup de noms d'animaux qui avaient un rapport avec l'Amoco. Par exemple moi, j'avais deux chats : il y en avait qui s'appelaient gazole, et l'autre, c'était mazout ; et j'avais un chien, il s'appelait Amoco. Ce sont les derniers souvenirs. (...) Vous demandez ça à quelqu'un en passant dans la rue, c'est du passé, c'est fini (...) ce n'est plus un sujet.» ; « Il y a une satisfaction, mais ce n'est pas pour ça que... C'est fait, c'est fait. »

Cette analyse des atteintes au regard des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) montre comment la marée noire dégrade des attachements pluriels entre les hommes et l'environnement, diversement saisi, approprié et évoqué. Elle attaque des objectifs et intérêts, remet en cause des principes de justice, s'insinue dans l'environnement proche et familier des personnes.

Intuitivement, on peut penser que ces trois types d'atteintes sont liées : une même personne passe en effet d'un régime d'engagement à l'autre de manière naturelle (Thévenot, 2006). Par ailleurs, l'environnement est complexe et protéiforme : les uns évoquent plutôt la côte, les rochers et les plages ; d'autres davantage la faune (oiseaux, poissons, moules, etc.) ; d'autres encore parlent espace de liberté ; etc. Enfin, les attachements à l'environnement semblent multiples. Dans la suite, nous étudions en détail deux cas concrets, pour analyser comment les attachements se combinent en situation entre les hommes et l'environnement : Belle-Ile et les paludiers de Guérande.

B - Deux exemples de la pluralité des attachements

1 - Belle-Île : les « intérêts légitimes » à préserver le « cachet » du patrimoine collectif

Belle-Île est l'un des premiers sites touchés par la marée noire de l'Erika dès fin décembre 1999. L'arrivée de la marée noire touche les îliens à la fois dans les rapports qu'ils entretiennent avec l'environnement et dans leur appartenance à un collectif regroupé autour de cet environnement.

L'élan d'engagement des îliens pour nettoyer la marée noire en pleine tempête est loué dans les médias. Les motivations en sont, d'abord, le souci de limiter les impacts de la marée noire sur les activités économiques liées à la pêche et au tourisme : ces intérêts sont clairement affichés par les îliens, leurs maires et même les bénévoles venus aider.

Cette mobilisation est associée à la qualification de l'île par sa « beauté ». Elle est un bien collectif, dont la grandeur repose à la fois sur son esthétique - grandeur inspirée - et sa renommée – grandeur de l'opinion. La beauté de l'île est objectivée dans son nom et son caractère esthétique est renforcé par son caractère un peu sauvage, ses falaises escarpées ; sa beauté objectivée aussi par la venue de nombreux artistes (peintres et chanteurs). Cette qualification de l'île par sa beauté semble rassembler des attachements multiples, du public au plus intime. A l'arrivée de la marée noire, il faut « sauver l'île » et lui « redonner son cachet » : restaurer la valeur de l'île est de l'ordre des « intérêts légitimes » :

« C'est d'une voix marquée par l'émotion que le maire de Sauzon évoquait [dans son discours des vœux] l'accident maritime de l'Erika et ses conséquences, « spectacle de désolation, d'impuissance, mais aussi de détermination (...) nous nous dévouons corps et âme, auprès des instances pour défendre nos intérêts légitimes et redonner à Belle-île ses couleurs et son cachet d'avant le 24 décembre dernier. La fatigue se fait ressentir, mais nous continuerons à nous battre (...) et je vous promets une belle fête, un festin quand tous ensemble, nous aurons gagné cette bataille » »¹²⁸

Cet intérêt général de la communauté belliloise est composite et construit sur un ensemble d'attachements, intérêts et valeurs collectifs faits des attachements à l'île. Les attachements à l'île procèdent de pratiques et d'une accommodation quotidiennes à ses contraintes et ses richesses. Résider sur l'île à l'année, s'accommoder de son climat et de la rudesse du sol, de l'absence possible de liaison au continent, des contraintes d'approvisionnement et de consommation, c'est faire preuve d'un sacrifice consenti en échange de ce privilège de vivre sur... et avec Belle-Île. Résider à l'année sur l'île, c'est objectiver un certain savoir de l'île, de ses contraintes et ses recoins secrets, de ses règles et ses trésors ; cette connaissance pratique s'accompagne d'un savoir-faire et de pratiques spécifiques. Résider à l'année sur l'île, c'est également être en partie en charge de sa gestion, donc aussi de sa préservation et sa valorisation. Ces deux choses fondent une sorte de droit sur l'île, non un droit d'exploitation, d'usure, individuel, mais un droit collectif de la communauté à se revendiquer en quelque sorte propriétaire de

128 *Ouest France*, Belle-Île, du 11 janvier 2000.

l'île, un droit de prévalence sur l'île, ses ressources, ses espaces, etc. Ce droit d'usage s'affirme dans le « notre île », qui se construit sur des rapports à l'environnement objectivés dans la pratique liée à la résidence sur l'île.

D'après un Bellilois : « *les îliens, touchés dans ce qu'ils ont de plus cher, leur rocher, ont développé sur le terrain une énergie hors du commun ; une force qu'ils ont su communiquer aux autres* »¹²⁹. L'île est même souvent personnifiée, en tant que personnage vivant, disposant quelquefois d'un caractère propre et, en tous les cas, distinguée et caractérisée par sa beauté, qui a inspiré son nom en même temps que celui-ci en maintient la réalité. Aussi, un îlien se rappelle : « *ça puait le mazout. Ça arrivait de partout. J'ai cru que c'était fini, que Belle-île était morte* »¹³⁰ ; « *Notre île a été blessée, il faut la soigner.* ». L'association des commerçants de Belle-Île remercie dans la presse locale¹³¹ « *tous les gens connus et inconnus, arrivés des quatre coins de l'Hexagone et de l'île afin, dans un même élan, d'endiguer cette horrible marée noire qui défigure notre île* ». ¹³²

L'île est également un patrimoine communautaire jalousement préservé. Ce patrimoine communautaire comporte une dimension économique puisque l'île est un bien marchand sur la scène publique :

- elle est convoitée par ceux qui n'y habitent pas comme espace de détente, de vacances, voire de résidence, ce qui objective la valeur marchande de l'île aux yeux de la communauté îlienne ; par ricochet, la valeur marchande de l'île alimente la grandeur de ses habitants.
- sa valeur marchande est exploitée notamment à travers le tourisme et permet à l'ensemble de la population de vivre sur l'île et de dégager des moyens financiers utiles à son aménagement et à sa préservation.

Il est surtout porteur d'une histoire collective et d'une certaine « identité ». L'île est le patrimoine d'une communauté qui a fait des sacrifices pour y venir et y rester. La valeur de ce patrimoine est à la fois communautaire (dans ce qu'elle comporte d'histoire, de transmission intergénérationnelle) et alimentée par sa valeur publique¹³³.

La beauté de l'île fonde également la fierté de ses habitants et leur propre grandeur, liée à la fois à la

129 *Ouest France* du 3 janvier 2000, sur Belle-Île.

130 *Ouest France* du 2 janvier 2000, sur Belle-Île.

131 *Ouest France*, Belle-Île, 8 et 9 septembre 2000.

132 Cet aspect serait à explorer à partir des dernières avancées de la sociologie pragmatique de Thévenot. Sur le cas de Belle-Île lors de l'Erika, il semble apparaître à travers l'idée de l'esthétique du lieu, comme celui de la côte nord Bretagne lors de l'Amoco à travers l'image d'un pays humilié, une grammaire des affinités plurielles à un lieu commun (Thévenot, 2010b) qui fonde certains échanges (directs ou par voie de presse locale) entre les personnes touchées et consolide les mobilisations composant différents intérêts (restaurateurs, habitants, associations, ...) autour d'un même enjeu de préservation du lieu commun.

133 Cette double réalité est similaire à celle que présente le legs d'un bien de famille : le patrimoine possède à la fois « une valeur sentimentale » (il objective une histoire, une famille, une transmission) et une valeur marchande (aussi dénommée patrimoine par les banquiers).

valeur du patrimoine et à la qualité de leur gestion de ce patrimoine. Aussi, se battre pour retrouver la beauté du site, c'est aussi se battre pour retrouver sa grandeur : la destruction de leur patrimoine par la marée noire les fait tout d'un coup devenir petits.

Finalement, nous voyons avec cet exemple que la valeur de l'île aux yeux des îliens – dans un monde organisé en compromis domestique, marchand, inspiré – est liée à l'agencement composite de plusieurs régimes d'engagement des personnes à l'environnement et des personnes au sein du collectif des habitants. Le socle commun de valeurs de la communauté îlienne est fondé sur la mise en commun des valeurs dans la vie de l'île, à travers des discours, poèmes, chansons, presse, etc. et la manière dont l'île est considérée sur la scène publique. Il est également alimenté par des intérêts communs et une pratique quotidienne de l'île en tant que milieu de vie particulier. Un autre exemple est proposé ci-dessous, qui montre lui aussi la complexité des liens entre attachements de proximité, intérêts et valeurs.

2 - Les paludiers de Guérande : le marais, outil de travail naturel et intergénérationnel

De même que Belle-île est couramment qualifiée par sa beauté, le marais salant de Guérande est qualifié d'« or blanc ». Cet « environnement exceptionnel » constitue aussi un outil de travail et contribue de manière notoire au développement local. Si « sauver le marais » constitue un point commun central sur la presqu'île guérandaise, les motifs en sont pluriels et les attachements divers.

Les manières dont est évoqué le marais lors des entretiens et dans les écrits articulent différents engagements, du proche au public : la confidentialité de sa connaissance expérientielle par les paludiers, son fonctionnement particulier, sa grande publicité. Chacun de ses engagements peut s'appuyer sur différentes appréciations du marais : en particulier, les qualifications publiques évoquent tantôt la production d'un bien de qualité par un outil de travail naturel et préservé, tantôt un site exceptionnel patrimoine de l'humanité.

Quand les paludiers font valoir leur métier et le marais, la dimension économique est importante. Ils s'inscrivent de manière explicite et significative dans un monde marchand et industriel. La production de sel constitue une spécificité du territoire et une activité qui alimente son dynamisme économique. Elle est en outre une raison d'être de l'activité professionnelle des paludiers : « *Il y a une fierté du paludier, et je la partage, à vivre uniquement de la vente de son sel* ». Leur grandeur marchande repose notamment sur leur capacité à être des producteurs entièrement ancrés dans le marché (sans subvention) ; le sel de Guérande bénéficie aujourd'hui d'une forte valeur marchande grâce à la certification de qualité et à l'image de marque dont bénéficie le produit. La production de sel fonde donc la grandeur marchande et industrielle dont les paludiers se sentent porteurs et qui les lient au marais : « *On fait un métier où l'on produit du sel. (...) faire un produit de qualité dans un environnement sain, par respect pour le consommateur* ». Le marais en tant que tel y est alors valorisé en ce qu'il est le support (de qualité) de la

production.

De plus, cette production économique est essentielle pour préserver la qualité et l'avenir du marais : « *Le seul moyen de sauver un territoire comme ça, c'est de l'exploiter. Il faut occuper le terrain : on n'est plus crédible de défendre pour défendre. (...) En plus, le marais de Guérande, sans entretien, sans exploitation, il périlite très vite : les talus vont s'effondrer, la mer va reprendre ses droits, on aura une espèce de zone marécageuse, qui posera des problèmes sanitaires : des moustiques, des choses comme ça. Donc ce sera d'intérêt public, presque, de combler cette zone* ». Les paludiers deviennent des ouvriers d'un outil de production, qui est aussi milieu et paysage. Le labeur fourni depuis des générations pour façonner ce milieu tout autant que l'investissement quotidien sur l'outil de travail pour le maintenir fonctionnel sont justement remis en question lors de la marée noire via le risque d'assèchement des salines.

Le marais est aussi valorisé dans l'ordre de l'opinion, depuis le travail de certification et de publicisation mené par les paludiers sur leur sel et leur marais. Il est aussi, pour des individus extérieurs ainsi que pour certains paludiers, vecteur d'une grandeur inspirée. Ce milieu apparaît tout à la fois étranger – au sens d'inconnu – rare et fragile, beau. Il peut dès lors être perçu un peu comme un joyau, à l'articulation d'une fascination inspirée et d'une attraction désirante. Un gestionnaire entre costume ministériel et bottes côtières, loin du marais, nous confie : « *J'ai toujours trouvé cela fascinant, les salines. C'est un système étrange, très ancien, très traditionnel, et qui produit quelque chose qui est magnifique, un produit blanc superbe. Et puis les sites sont généralement magnifiques* ». L'esthétique du tas de sel blanc immaculé scintillant au soleil, l'alignement des œillets, le miroitement de la plaque d'eau et le reflet du soleil, ... nous ont été évoqués en entretien ; nous avons également trouvé plusieurs ouvrages mêlant des photographies à des textes poétiques. Cette esthétique, aujourd'hui importante dans la vision qu'ont les paludiers du marais, a été renforcée par les premières photographies aériennes : qu'elles montrent le marais dans son ensemble ou bien quelques œillets, elles fascinent, transcendent leur conception du marais, du métier et de leur place dans le territoire. « *Ce métier est une passion* », affirme le président du syndicat des paludiers.

La dimension civique est également soulignée par les paludiers de la coopérative¹³⁴, dans la mesure où « l'esprit coopératif » justifie la mise en commun des récoltes, l'entraide et la solidarité Nord-Sud. Ce compromis avec des valeurs civiques se retrouve en matière de « respect de l'environnement », souligné comme valeur fondamentale des paludiers : celui-ci passe par un « développement durable et solidaire », fondé sur l'adaptation de l'action aux contraintes naturelles et l'attention aux générations futures. Elle est aussi fondamentale dans la justification de la protection du marais : des « brigades citoyennes » sont mises sur pieds, chargées de s'assurer du respect du décret d'interdiction de prise d'eau en début d'année 2000.

134 Sur leur site internet : www.salinesdeguerande.com.

Enfin, une grandeur domestique qualifie également le marais en tant que patrimoine local, à la fois professionnel et commun au territoire :

« C'est produire du sel dans de bonnes conditions, un sel de qualité, et en préservant cet outil de travail qui est très particulier et très complexe. On pourrait dire cela de beaucoup d'autres choses, je sais bien (...) mais là peut-être encore plus parce qu'il y a vraiment des interactions entre la mer et le marais salant et puis c'est quand même un milieu très particulier du fait qu'on travaille entièrement sur argile, donc cela crée des conditions très très particulières. (...) on a la chance de travailler sur un milieu qui est vraiment exceptionnel, qui a été créé au fil du temps par des générations et des générations de paludiers avant nous, c'est une grosse responsabilité de préserver cet outil de travail et de transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures... je ne sais pas, il y a un côté comme ça... Je n'aime pas trop le mot patrimoine, mais... (...) Des convictions individuelles : cela dépend peut-être de l'éducation qu'on a eue, de la formation qu'on a reçue, de ce que, en tant qu'individu, on se construit petit à petit comme représentation de son métier, de son rôle, etc. »

Cependant, ce patrimoine a ceci de particulier qu'il est un milieu naturel et, à ce titre, unique : c'est un « monument d'argile de plus de 1000 ans »¹³⁵, complexe et fragile. Il est non seulement un outil de travail qui constitue la base et le tout du paludier, non seulement le patrimoine porteur d'une histoire et d'une culture liée à cette activité, mais aussi un milieu unique, pas reproductible, irremplaçable, porteur d'écosystèmes spécifiques et remarquables : « c'est avant tout un outil de production. Il se trouve que cet outil de production est aussi très riche sur le plan écologique (...) avec un côté unique : une machine, ça peut toujours se refaire. ».

À ce titre, il porte à la fois des intérêts et valeurs individuels et collectifs liés aux enjeux économiques de son exploitation, à son histoire, à son inscription dans le tissu socio-économique du territoire, etc. tout autant qu'il acquiert une valeur mondiale au nom de « l'humanité ».

« Aujourd'hui, le marais serait pollué, vous me demanderiez combien cela coûte : cela n'a pas de coût ! J'ai perdu quelque chose, si c'est irréversible, j'ai tout perdu ! Vous pourrez me donner tout l'argent que vous voudrez, je ne peux plus produire de sel là, c'est quelque chose qui a changé ma vie (...) surtout sauver notre environnement et notre outil de travail, donc notre environnement, de fait. (...) Quelque chose qui est cassé, on répare. Mais il y a des choses qui sont réparables, et d'autres qui ne le sont pas ! Quand c'est une voiture, on vous la rembourse au prix de l'argus. Mais quand c'est un marais ? C'est une perte ! c'est un petit milieu, ce n'est pas grand. Mais effectivement, c'est une perte pour l'humanité, parce qu'il y a des milliers de cas comme ça dans le monde, je suis sûr, marée noire ou pas. »

Par ailleurs, le travail sur (et avec) l'environnement donne au métier une dimension « naturelle » qui est aujourd'hui au cœur des justifications des paludiers et au cœur de leur bien-être. Beaucoup sont venus d'autres régions, d'autres métiers pour travailler sur du vivant, en extérieur, selon un rythme adapté aux

135 Olivier Péréon, président du syndicat des paludiers, dans la presse au lendemain du jugement du TGI de Paris : *Libération*, 17/01/2008.

variations environnementales (saisons, marées, etc.) et avec des techniques et règles ancrées dans ces principes respectueux de la Nature et conscients du non maîtrisable. Le fonctionnement du marais et le travail du paludier nous sont décrits sur le mode « pratique », fonctionnel, de l'action normale. Mais si certains gestes, certaines opérations, certaines phases du métier peuvent être décrites à un profane, le paludier adapte en réalité ses interventions à une multitude de repères qu'il apprend de ses aînés, qu'il apprend en pratiquant et qui lui sont propres. C'est « *un milieu très particulier* ». Si le marais en tant qu'outil de travail est décrit et défendu sur la base de ses mécanismes de fonctionnement et de sa production, l'un des plaisirs du métier et ses fondements mêmes résident toutefois dans le « jeu » avec les éléments naturels, non maîtrisables (au contraire d'une machine) : « *on ne peut pas mettre en fiches le travail de paludier. Et c'est en contradiction avec ce qu'est le travail de paludier.* ». « *C'est un métier de gamin : un bon paludier est un grand gamin. C'est un jeu. Ouais, il faut savoir être enfant, dans ce métier-là ; sinon, si on prend tout au sérieux, on va droit en enfer !* »

Ces éléments fondent une conception de la responsabilité des paludiers vis-à-vis du marais, une éthique de sa préservation liée à sa spécificité de milieu naturel exploité. Cette responsabilité consiste à préserver un « patrimoine » fait d'une histoire des rapports entre hommes et environnement, d'une histoire de quantité de travail, d'adaptations et apprentissages, d'intérêts, attaches et valeurs. La pollution du marais est, dès lors, « inadmissible ».

« Pour les gens qui ont travaillé dans ce marais avant moi... Ils ont quand même transmis cet outil qui est là et... Moi je me vois comme une sorte de maillon dans une chaîne qui traverse le temps. (...) Cela donne une certaine responsabilité : je n'ai pas le droit de faire n'importe quoi sur mes salines. Cela nous dépasse un peu, quoi : c'est plus que l'exploitation salicole de X. ».

Les rapports que les paludiers entretiennent avec le marais engagent donc des valeurs, mais sont également faits de liens de proximité, de liens étroits avec leurs salines, vasières, œillets, murets, trappes, faune, la mer, etc. D'ailleurs, l'un d'eux a tenu à nous emmener avec lui sur ses salines, pour nous raconter l'histoire socio-économique de la région liée à la production de sel depuis le Moyen Age, nous expliquer les principes du métier et le fonctionnement de l'outil de travail en nous mimant les gestes, en pointant du doigt telle ou telle bestiole, en nous indiquant le détail essentiel à voir, etc. Les rapports de proximité à l'outil de travail sont en réalité fortement présents dans leur engagement dans le plan en vue de la production et fondent en partie les valeurs qu'ils accordent au marais salant, au métier de paludier, à leur rôle dans le territoire, dans l'histoire et pour l'environnement.

« Quand j'ai vu l'état de mes salines en 2001, simplement après une année de non exploitation, cela m'a fait prendre conscience à quel point quand on ne gère pas ce milieu correctement (...) Ça peut disparaître très, très vite ! Très, très vite. Ce n'est pas que je ne le savais pas : j'avais vu des salines en friche et tout. Mais là, je ne sais pas, il y a des choses comme ça, c'est des prises de conscience... Il y a des choses qu'on sait comme ça, par le raisonnement, par la logique, etc. Et puis il y a des événements dans la vie où, tout d'un coup, on est dedans, on est face à une réalité qui vous saute à la figure. C'est un peu ça l'image. Ça s'imprègne en vous d'une autre manière :

ce n'est plus du raisonnement, c'est du vécu en profondeur. »

Il nous semble que la marée noire de l'Erika est fortement vécue sur le marais à la fois dans un engagement dans le plan (atteinte aux intérêts économiques de chaque paludier) et sur un registre public lié à cette responsabilité de préserver un milieu naturel unique et patrimonial¹³⁶. Le marais représente un joyau collectif dont la valeur procède de son histoire autant que de sa valeur productive ou encore du caractère exceptionnel du milieu. La protection qu'ils essaient – tous – de mettre en place à l'arrivée du pétrole à la côte visait à protéger le trésor collectif et le patrimoine intergénérationnel autant que leur activité économique et leur profession.

Les conflits qui ont lieu après, à partir de mars 2000 au sujet de la réouverture du marais à l'eau de mer, sont issus des tensions entre deux engagements (entre intérêts économiques des individus dans le plan et valeurs collectives) et entre deux équilibres différents du compromis qui sont réalisés en action (entre les risques d'assèchement des salines et de pollution des argiles). Dès lors que la « nécessité » de produire du sel en 2000 pour dégager des revenus individuels s'oppose aux risques de pollution durable du milieu que la reprise de l'activité fait courir sur l'outil de travail, comment les paludiers finissent-ils par être considérés dans la presse comme des représentants des atteintes environnementales de l'Erika ? Comment se construit cette généralisation, de l'exploitation d'un outil de travail naturel productif à la préservation d'un milieu remarquable correspondant à un bien commun écologique national voire mondial ?

La marée noire représente un moment d'épreuve des liens des paludiers au marais : elle contribue à les faire réfléchir sur leurs rapports au marais et expliciter entre eux, puis publiquement, certaines dimensions éthiques. *« À mon avis, cette affaire les a renforcé dans leurs qualités environnementales, leurs liens au territoire, etc. Je pense globalement qu'ils ont bien fait. Mais je ne peux pas l'assurer. C'est mon intime conviction. »* De plus, si nous ne pouvons pas décortiquer la montée en généralité dans les différents collectifs, elle semble néanmoins suivre plusieurs étapes. Pour défendre leur activité professionnelle et, par-là, leurs revenus, les paludiers défendent leur outil de travail qui s'avère être un milieu « naturel » disposant en outre sur la scène publique d'une image de « qualité », d'« authenticité », de « naturel » ; celle-ci est rapidement liée dans la presse à la cause environnementale globale. Par ailleurs, pour défendre leur métier, les paludiers évoquent l'ancrage historique de leur activité et généralisent le caractère local de la production de sel par transfert à d'autres régions et d'autres pays (généralisation d'inspiration civique¹³⁷). L'environnement promu est un patrimoine collectif local qui est aussi un environnement exceptionnel et essentiel pour la biodiversité à l'échelle internationale. Cette qualification

136 Les entretiens que nous avons menés se sont déroulés en contexte de tensions encore fortes sur le marais, qui cadre donc le ton des conversations vers un engagement public : dénonciations, justifications, dévoilement d'intérêts, etc.

137 Les paludiers justifient leur activité principalement en montrant la contribution à des enjeux sociétaux (maintien de la qualité des produits alimentaires, qualité des méthodes de production, respectueuses de l'environnement, démarche équitable de la filière, etc) et en soulignant la démarche solidaire du collectif vis-à-vis des pays du sud.

d'environnement local active une mise en commun par la sympathie ressentie à l'égard d'individus ancrés dans un territoire, porteurs de valeurs « authentiques » à la fois patrimoniales (culturelles et historiques) et environnementales (et sanitaires). Enfin, le fait qu'ils se retrouvent rapidement en bute avec le Fipol dans le cadre d'un procès publicisent beaucoup leur cause. Entendus d'un juge et finalement légitimés quand les autres victimes de l'Erika en sont toujours à attendre le procès au pénal, les paludiers deviennent sur la scène publique et dans l'histoire en train de se faire de l'Erika des sortes de héros et montrent que des « petites » victimes peuvent avoir gain de cause devant le Fipol,

Au final, la dynamique critique sur la scène publique est générale suite à la marée noire : le chapitre suivant y est consacré. Revenons tout d'abord sur les enseignements de ce chapitre 4 : nous avons montré que les entretiens effectués dans le cadre de cette recherche donnent à voir des formes d'atteinte qui mettent en jeu des attachements au sens large - ou liens de dépendance - entre les hommes et l'environnement.

Nous avons vu également que ces formes d'attachement sont plurielles : des engagements en public fondés sur des questions de justice et de valeurs politiques et morales, des engagements dans le plan mettant en jeu des relations fonctionnelles et intéressées vers une action pratique ou un objectif de production, des engagements de proximité, entrelacs d'attaches familiales contribuant à l'aise et au bien-être de la personne.

Nous avons illustré, enfin, comment ces attachements pluriels se combinent et s'articulent de manière dynamique des individus aux collectifs, comment la valeur publique d'un élément naturel alimente les attachements locaux.

Ce chapitre 4 a permis de confirmer l'intérêt théorique de cette troisième voie de définition des atteintes à côté des deux voies de définition disponibles : le dommage écologique « pur » et le dommage économique généré par la dégradation environnementale. Au début de ce travail nous identifions un écart entre les impacts d'une marée noire et ceux effectivement pris en compte par les dispositifs de gestion. Ce chapitre a permis de renseigner cet écart. Cette nouvelle approche théorique permet de caractériser et donner à voir la valeur des liens pluriels de dépendance entre les hommes et l'environnement alors que les autres définitions opèrent des réductions. Le concept de dommage écologique « pur » ne tient pas compte des dépendances de l'homme vis-à-vis de l'environnement. Les définitions des dommages à travers leurs conséquences économiques sont fondées sur ces formes de dépendance ; celle du FIPOL est la plus limitée en périmètre de dommages éligibles, celle de l'économie de l'environnement est élargie à des « valeurs non marchandes » mais limitée par une mise en équivalence monétaire fondée par des intérêts (engagement dans le plan).

Reste à vérifier l'intérêt opérationnel de cette voie. Le chapitre suivant s'intéresse à la confrontation publique entre l'idée de dommage écologique et le dispositif de gestion. Nous analyserons la manière dont

l'idée de dommage écologique est publicisée et mise en forme dans la critique à l'égard de la gestion des marées noires. Nous verrons également que cette idée de dommage écologique rassemble des collectifs qui, face à l'inertie du Fipol, s'organisent pour susciter néanmoins une prise en compte élargie des dommages. Nous étudierons leurs choix d'action à partir d'une analyse stratégique et montrerons les liens entre les formes de dommage écologique défendues et l'organisation des acteurs.